La liste des candidats
à l'élection municipale 2020
Pour Ludres, Résolument

À

L'association **Sauvons nos Coteaux**

1-Quels sont pour vous les intérêts et les services rendus par les coteaux ?

- Les coteaux participent à un cadre de vie Ludréen d'une grande richesse via ses paysages : Ces paysages (bosquets, vergers, jardins, prairies, friches) sont visibles de près comme de loin.
- *C'est aussi un espace de biodiversité au cœur de l'habitat : La diversité des paysages et donc des milieux est à l'origine d'une grande biodiversité.*
- C'est un espace de promenade *(et de liaison douce entre différents quartiers ludréens*), de rencontre, d'éveil de nos sens (visuels, olfactifs, auditifs) C'est aussi un lieu de sensibilisation à l'observation de la faune et de la flore, un lieu de ressourcement.
- *Par ailleurs, ces espaces productifs ou naturels participent au cycle du carbone, de l'eau, et à l'épuration de l'air. Ils apportent de l'humidité et contribuent à réguler le climat local (en particulier lors des fortes chaleurs). Ainsi, les coteaux revêtent une importance de premier ordre dans le contexte de dérèglement climatique, et jouent un rôle pour le territoire communal concernant l'adaptation au changement climatique.*
- *Les coteaux représentent ainsi une réserve de nature et d'espaces non artificialisés pour l'avenir ; ils offrent des espaces de culture vivrière, voire d'agriculture urbaine professionnelle (actuellement réduite à certains rares espaces).*
- *Enfin, la végétation joue un rôle dans le maintien des sols et permet d'absorber une partie des bruits des autoroutes, et contribue encore ainsi à notre cadre de vie.*

Les coteaux représentent un espace de rencontre et d'harmonie homme-nature ; Les coteaux sont, par eux-mêmes un des derniers lieux à Ludres d'une nature authentique associée aussi à l'empreinte de l'homme (jardins-vergers-mine*). Dans une société de « l'anthropocène », il apparaît capital de protéger et de* ***savoir protéger*** *un espace permettant à chacun d'entre nous de créer, ou de continuer à créer des liens avec notre environnement proche. Il ne sert à rien de protéger des espèces ou espaces emblématiques « sous cloches » (réserves, parcs naturels...) si nous ne sommes pas en capacité de préserver notre nature proche. Ainsi, les coteaux nous renvoient dans un sens aussi à nos valeurs humanistes : transmission d'un patrimoine naturel riche aux générations futures, capacité à nous « décentrer » de nos préoccupations de confort et de consommation à court terme (y compris en ce qui concerne la consommation des espaces naturels par l'urbanisation), capacité à reconnaître les services rendus par la nature, et notre dépendance à ceux-ci...*

2-Pour vous que représente la biodiversité et pourquoi la préserver ?

La biodiversité c'est la coexistence des êtres vivants, des végétaux et des minéraux où chacun vit de l'autre. Image d'un équilibre qui nous montre ce que peut être un partenariat.
La biodiversité représente ainsi la diversité des habitats, des espèces, la diversité génétique au sein des espèces, ainsi que les interactions entre elles. C'est la richesse de la biodiversité qui permet les équilibres naturels et qui permet aux milieux d'être résilients face aux bouleversements ou évènements extérieurs (climat, etc.).A contrario, une monoculture (très pauvre en biodiversité) est un milieu très instable, susceptible de péricliter à l'attaque du moindre ravageur...c'est pourquoi l'homme dans l'agriculture conventionnelle intervient via les intrants, responsables de pollutions, de perte de biodiversité, et de problèmes de santé...
Cette diversité biologique inclut également la vie et la faune des sols.

Ainsi il nous apparaît nécessaire de préserver la biodiversité :
- *Sa richesse nous garantit la conservation d'équilibres nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes et du vivant (y compris des humains),*
- *Nos systèmes de productions en dépendent (bois, aliments, etc.) et l''observation du fonctionnement des espèces et des milieux nous apporte et nous apportera un grand nombre de solutions (médicales, industrielles, agronomiques, etc.)*
- *Nous sommes dépendants des services qu'elle nous rend (pollinisation, production d'oxygène, équilibre climatique, épuration des eaux, prévention des inondations...), et ce d'autant plus dans un contexte de dérèglement climatique qui rend nécessaire l'adaptation aux changements.*
- *Elle joue un rôle social de premier plan : respiration, récréation, valeur esthétique et culturelle, santé et éducation, lieu de lien social.*

Le lien de l'homme à la nature et à la biodiversité revêt un caractère « organique ». Ce lien est nécessaire à l'équilibre de l'homme, et peut parfois très certainement contribuer à l'aider à « trouver sa place au monde », en le reliant au réel et à ses propres besoins. C'est pourquoi les expériences de végétalisation ou de jardinage dans les hôpitaux, maisons de retraite...sont couronnées de succès ; l'homme, mammifère, a aussi besoin de son environnement naturel, comme il a besoin (même s'il l'oublie) de liens sociaux et de « collectif ». La recherche du confort et l'urgence de la vie moderne a visiblement tendance à l'en détourner, aux dépens de son bien-être.

3- Quelles zones considérez-vous comme faisant partie des coteaux de Ludres à protéger (à dessiner sur fond de carte)?

Transversalement du sentier du Soldat (coté Brassens) au bois du Railleux(coté Etrier) et de haut en bas de la route stratégique à la rue de la Gare.

L'ensemble des coteaux est à protéger. Il est nécessaire de conserver de grands ensembles d'un seul tenant afin de conserver la richesse de la biodiversité. En termes d'écologie scientifique, la biodiversité serait érodée par une approche de

nature en « pas japonais » ou timbres poste !
La volonté d'urbaniser « les dents creuses », en continuité du bâti existant est un principe d'urbanisme dans un objectif de densification afin de limiter l'étalement urbain sur les zones agricoles. Mais dans la situation singulière des coteaux de Ludres, ce principe s'il était appliqué serait délétère pour la biodiversité et les services qu'elle rend.
Par ailleurs, la loi biodiversité de 2018 fixe l'objectif de zéro artificialisation nette. Autrement dit, une artificialisation est discutable si elle peut par ailleurs être compensée. Mais la destruction de l'entité des coteaux, même en partie, n'est pas compensable !

Certains projets en dessous du grand chemin seraient déjà engagés. S'ils s'avèrent nécessaires (encore cela reste-t-il à démontrer...), ils devront être mûrement réfléchis. Nous vivons dans un monde limité (et à présent les économistes en prennent conscience), et le temps des maisons individuelles avec de grands terrains semble révolu ; la sobriété est de mise. En tout cas, il s'agira d'étudier les espaces concernés ; déterminer la présence d'espèces protégées et anticiper les besoins en corridors écologiques pertinemment implantés (même sur un espace restreint) ; sans quoi de possibles conflits d'usage avec la faune seront à prévoir !
Il s'agira de communiquer auprès des habitants sur les projets menés. Il est regrettable d'avoir si peu d'informations sur les projets en cours, à l'exemple de l'espace du futur centre culturel et sportif sur lequel les habitants n'ont reçu aucune information, ni élément de consultation, dans le cadre de la « démocratie participative ».

4- Quelles sont les parcelles que vous jugez constructibles sur la commune, à court ou à long terme ?
A préciser avec code couleur sur une carte.

Ludres a suffisamment contribué à l'urbanisation et de fait à l'étalement urbain. Entre le Dynapôle, les zones consacrées à l'habitat et les dépendances agricoles, c'est **près de 90%** du territoire qui est occupé...

Comme annoncé dans notre programme, et en accord avec la loi Biodiversité de 2018, aucune artificialisation des terres restantes sur les coteaux ne sera engagée, à court ou à long terme.
Si construction il doit avoir, ce sera sur du construit existant.

C'est une « contrainte » librement choisie qui nous engagera à innover sur ces autres espaces potentiels déjà artificialisés. Pourquoi ne pas avoir étudié la possibilité de créer quelques appartements pour de jeunes ménages au dessus du centre culturel et sportif ?
Il s'agira de densifier les espaces urbains déjà bâtis de Ludres, et non de sacrifier les coteaux à la densification urbaine vue à l'échelle de la Métropole.
Le cadre de vie restera une préoccupation, traitée dans le cadre de la démocratie participative. Il s'agira de conserver un urbanisme à taille humaine, valorisant une identité lorraine et ludréenne.

5-En cas de nouvelles constructions, l'intégration paysagère est-elle un paramètre dominant ? Comment la définissez-vous ? Avez-vous des exemples de réalisation présentant une bonne intégration paysagère ?

Le style de l'habitat lorrain est à prioriser. Le bureau de l'urbanisme de la commune et le maire doivent y veiller lors de la demande d'un permis de construire .
Une bonne intégration paysagère doit reprendre les codes de l'habitat lorrain traditionnel (pas de tuiles type « sud » ou grises type « nord ouest », pas de longues maisons de plain-pied non typiques de la région lorraine et plus difficiles à chauffer). Certaines constructions contemporaines y réussissent ou s'intègrent par une légèreté de leur structure (bois, verre...) et de leur implantation.

Une convention, ou au moins un partenariat, avec la CAUE sera à étudier, afin de déterminer, par exemple, un panel de bâtiments possibles ou « typiques » desquels s'inspirer au maximum.

Il ne sera pas permis de construire une maison dont la structure et les couleurs « jurent » dans le paysage, à cause notamment de sa situation sur un relief, et de sa dysharmonie avec les maisons avoisinantes.

L'établissement d'un cahier des charges rigoureux imposant une majorité d'énergies bio-sourcées et de constructions éco-responsables devra être respecté en ce qui concerne les bâtiments publics, voire privés (les choix individuels impactant sur l'environnement...).

Le nouvel immeuble, rue de l'église, est correct. Serait à regretter la clôture autour d'un parking très présent et des lampadaires éclairés quelle que soit l'heure de la nuit...

La végétalisation doit être anticipée pour améliorer l'intégration paysagère du nouveau bâtiment.

6-De quelle manière pouvez-vous défendre les espaces naturels et la richesse paysagère de Ludres au niveau de la Métropole ?

En agissant en accord avec toutes les communes concernées par la Trame Verte et Bleue.
En nouant des partenariats permettant de démontrer les enjeux naturalistes (Etat/DDT) d'autres modèles et solutions possibles (densification sur espaces artificialisés, travailler au « dé-zonage » hérité des années 60...)
En faisant preuve de pédagogie auprès des habitants (conférences, ateliers participatifs...)

7-Pouvez-vous nous présenter votre projet et votre vision du devenir des coteaux de Ludres ?

Les coteaux doivent rester sans aménagements artificiels, un lieu de vie et de circulation tel qu'il est pour l'homme, la flore et la faune.
Il gardera ainsi son caractère de lieu d'observation, de sensibilisation, de ressourcement, et de production biologique.
Une concertation sera menée avec les associations locales et des conventions pluriannuelles seront définies, afin de déterminer les rôles et besoins de chacun concernant l'entretien des sentiers et des parcelles, l'attribution éventuelle de jardins vivriers, la sensibilisation et l'éducation du public.
Des forages pourraient être étudiés pour l'accès à l'eau. Les aménagements (cabanons de jardins) devront respecter un cahier des charges. Une charte d'utilisation des coteaux devra être travaillée avec les différents acteurs en présence (partage des sentiers entre VTT et piétons par exemple, gestion des déchets verts et autres...), ainsi que ses modalités d'application. En particulier, la Police Municipale (en vélo) pourra développer sa présence et sa surveillance de cet espace et sera amenée avec les associations à sensibiliser les usagers.
Un équilibre entre les différents habitats doit être conservé (conserver de la friche mais veiller à sa progression et à son évolution en boisement).
La politique d'éducation à l'environnement qui sera développée par la municipalité s'appuiera notamment sur l'espace des coteaux, en permettant d'intensifier les actions auprès de tous les publics. Les différents paysages et habitats sont en effet l'occasion de sensibiliser et de former les publics sur un grand nombre de thématiques. Par exemple, une friche pourra être mise en valeur très simplement afin de révéler ses intérêts et sa dynamique écologique. Là encore, les outils et espaces de participation citoyenne seront l'occasion de coconstruire la stratégie et les actions avec les différents acteurs associatifs, mais aussi de développer une culture auprès des habitants, permettant de travailler « l'offre et la demande ».

Si les conditions ne sont pas réunies actuellement, une maîtrise foncière minimum (par acquisition ou conventionnement) serait l'opportunité de développer des projets d'agriculture urbaine (installation privée ou en régie communale ou espace test en maraîchage biologique par exemple sur 1ha au moins, agroforesterie verger/pâturage, etc.) avec le développement de circuits courts ou l'approvisionnement pour la cantine scolaire. L'aménagement d'un bâtiment réversible (déplaçable) agricole, intégré paysagèrement, peut s'envisager.

Les coteaux seront valorisés à leur juste valeur en tant qu'espace identitaire de la commune (les nouveaux habitants les découvriront lors de leur accueil!)

8-Quel partenariat concret envisagez-vous avec l'association Sauvons nos Coteaux ?

Dans notre programme de participation citoyenne et de partenariat, les associations sont de facto participantes à l'élaboration, la réalisation des projets, mais aussi au contenu du partenariat lui-même qui sera donc à définir ensemble.

L'association Sauvons nos Coteaux est actuellement l'acteur incontournable et le pilier de la gestion et de la vie des coteaux. Elle sera donc un partenaire de premier plan dans la définition et la réalisation du projet de notre équipe pour les coteaux. Il s'agira de développer l'implication de la municipalité. La coconstruction d'une convention pluriannuelle (3 ans par exemple) associée à une communication et à une concertation régulière sera l'occasion de développer une synergie en faveur des coteaux.

Côté municipalité, au moins un élu et un référent technique seront désignés pour les contacts fréquents.
Le projet de partenariat concernera cependant l'ensemble des adjoints et délégués qui seront amenés à y réfléchir.

Il s'agira également de définir ensemble une complémentarité des moyens humains et matériels.
Le partenariat pourra être envisagé pour l'accueil d'ateliers nature, de découvertes par l'observation de la biodiversité pour scolaires et autres institutions. La municipalité financera des animateurs (prestations) afin de compléter et de soutenir la démarche d'éducation de l'association. Il sera envisagé la formation minimum des animateurs communaux (à laquelle l'association pourra contribuer), voire à la formation plus poussée d'un animateur intéressé. Les services civiques pourront aussi, en partenariat avec l'association, être déployés dans cet objectif éducatif du public ludréen.
Selon l'évolution des projets, les besoins d'embauche à temps partiel ou à temps plein d'un agent pourraient être étudiés.
La commune pourra mettre à disposition des parcelles à cultiver ou racheter des parcelles pour favoriser l'installation de maraîchages bio (vivrier ou professionnel), si les conditions foncières le permettent.
Mais à court terme, la plantation de vergers sur les parcelles communales se fera en partenariat avec l'association, dans un cadre participatif avec les habitants et les écoles. De même, lorsqu'il y aura récolte des fruits, les modalités seront discutées, et une récolte participative pourra être organisée en partenariat avec l'association.

→ Un partenariat coconstruit, un projet partagé, avec des objectifs et des moyens !

Merci à l'association pour son travail et sa passion à protéger et faire vivre les coteaux !